

Fin des terrasses chauffées : des pertes en perspective

Très touchés par la crise sanitaire, les restaurateurs devront prochainement faire face à une interdiction de chauffer leurs terrasses. Une mesure floue et prise sans concertation, qui risque d'avoir pour eux de lourdes conséquences économiques

Le coup de grâce. À écouter les restaurateurs ignorants, c'est bien ce qui leur a été asséné avec l'interdiction, à partir de mars 2021, de chauffer leurs terrasses. Au restaurant le Duo, sur l'avenue de Paris, Jean-Charles, le propriétaire, n'est pas beaucoup plus optimiste : « C'est la mort des restaurants », assure-t-il. Les terrasses chauffées ont connu un développement considérable à partir de 2010 et de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

La fin du chauffage en terrasse est l'une des 146 propositions retenues par le président de la République, Emmanuel Macron, sur les 150 recommandées par la convention citoyenne pour le climat.

Reliquant du domaine réglementaire, elle a été soumise au gouvernement puis écartée en conseil de défense écologique avant d'être annulée lundi par le ministre de la Transition écologique, Bruno Le Maire. « On ne peut pas changer à plein régime des terrasses en plein hiver, quand il fait zéro degré, pour le simple plaisir de boire son café en terrasse », a-t-elle déclaré.

Un dispositif très énergivore

En cause notamment, le caractère très énergivore des dispositifs de chauffage et leur bilan carbone.

Selon une étude menée en 2009 par Jean-Marc Janssens, fondateur du cabinet de conseil en

transition énergétique Carbone 4, quatre heures au gaz allumés durant huit heures seraient aussi polluants qu'un trajet de 350 km en SUV. Soit l'équivalent d'un aller-retour Paris-Bonifacio.

Anticipant « un départ sur les restaurants », le gouvernement a toutefois décidé de différer l'entrée en vigueur de la mesure au printemps 2021 à pour leur permettre de s'organiser.

Une disposition qui n'a pas eu pour effet de rassurer ces derniers. In fine s'en fait. « On est comme sur la réserve scolaire », explique Jean-Charles, au Duo. « De novembre à mars, on allume le chauffage en terrasse. Le premier restaurateur affranchi l'essence de son chiffre d'affaires grâce à cet extérieur, en hiver. Il n'y a pas écartement de places à l'intérieur. Avec cette mesure, il s'attend à perdre 4/7 de son chiffre pendant la période hivernale.

De lourdes pertes escomptées

Même son de cloche dans un café situé à quelques pas de là : « S'il n'y a plus personne en terrasse, je perde 50 % de mon chiffre d'affaires », certifie Jérôme. De nombreux restaurateurs effectuant l'essentiel de leur activité

près de ces espaces pourraient être lourdement touchés. C'est particulièrement le cas dans le cœur de ville, où les heures sont parfois réduites.

Cette annonce intervient de surcroît dans un contexte économique extrêmement difficile

pour les restaurateurs, qui sortent ébranlés de la crise sanitaire. « Beaucoup essaient encore de sauver les meubles », assure Frédéric Ruiz, président des restaurateurs à l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umh) de Paris. « Si la mesure de la crise, on doit régler la clientèle à l'habillage et ça va ne report plus personne à l'extérieur et la crise sociale assurée. »

Au-delà des pertes escomptées, c'est bien la méthode adoptée par le gouvernement et l'absence de concertation qui sont pointées par les restaurateurs. « L'annonce a été très brutale », juge Frédéric Ruiz. « Je comprends le souhait du gouvernement d'intervenir au début de l'hiver, mais nous n'avons même pas été consultés », déplore-t-il.

Une annonce d'autant plus inacceptable pour le représentant des restaurateurs, qu'il existe selon lui, « d'autres leviers d'action beaucoup plus opportunistes ». « Si un propriétaire ou un restaurateur ou même un consommateur, ça commence à bien fonctionner, s'implique-t-il.

Mais pour Catherine Joffres, co-administratrice du comité Action et Grand-Paris de la République en Marche (LRM), « l'habillage qui consiste à dire qu'il y a d'autres priorités et que ce n'est pas nous qui polluons le plus, n'est pas à faire », « si les restaurateurs écoutent et le pressentiment incite leur travail pour sensibiliser les gens, leur réaction serait tout autre et les restaurateurs se débattent ». Il n'est pas question que le fosse mon chiffre d'affaires en parallèle de l'énergie ».

Catherine Joffres souligne la responsabilité des clients. « Il faut éviter des cafés où les gens sont assis en terrasse, mais on met tout un pied ou une deuxième », et d'insister : « C'est maintenant et tout de suite qu'on doit agir ».

Un champ d'application encore flou

Sauf que tous les restaurateurs ne seront probablement pas soumis à cette obligation d'arrêt. Car si le gouvernement suit à la lettre les recommandations de la



De nombreuses terrasses chauffées bordent l'avenue de Paris. PHOTOS ILLUSTRATION BILLZIT

convention citoyenne, la mesure ne s'appliquerait qu'aux terrasses installées sur le domaine public.

La proposition est sans formulation précise sur le domaine public de certaines activités de chauffage ou refroidissement consistant à produire et à maintenir un gaz ou un liquide à une température pour les fins humaines est interdite. Par ailleurs, à Rennes, où l'interdiction est en vigueur depuis le 1^{er} janvier, la mesure ne s'applique qu'aux terrasses installées sur l'espace public.

Contacté pour préciser le champ d'application de cette mesure, le ministère de la Transition écologique n'a pas donné suite.

Si seules les terrasses implantées sur le domaine public sont concernées, excluant celles qui appartiennent aux restaurateurs, cette mesure serait de nature à introduire une sérieuse distorsion de concurrence.

Selon la mairie, 83 restaurants seraient bénéficiaires d'une autorisation d'occupation temporaire

Quid des fournisseurs ?

L'interdiction des chauffages en terrasse concerne également les entreprises qui fournissent ces dispositifs et le carburant qu'ils consomment. C'est le cas de la société Torre. « C'est une activité qui dure trois mois et la consommation de gaz n'est pas négligeable », affirme Anthony Torre, directeur de la société. « Cela représente environ 3 % de notre activité », estime-t-il encore. « Mais il y aura peut-être un exploit en moins. » Quant aux chauffages eux-mêmes, Anthony Torre ne sait pas encore ce qu'il en fera. « Il faudra sûrement s'en débarrasser », conclut-il.

LAETITIA GIANNICHINI

du domaine public (AOT) dans la cité impériale.

Par ailleurs, ni les propositions de la convention citoyenne, ni l'annonce de la ministre, n'évoquent le cas des terrasses cloisonnées de type vitrines. Là encore, le ministère de la Transition écologique n'a pas donné suite à nos sollicitations. Il est néanmoins probable qu'un s'achemine vers une interdiction de chauffage sur toutes les

terrasses, comme c'est le cas à Rennes, précurseur dans l'application de cette mesure.

Cette privation de chaleur ne semble toutefois pas inquiéter Frédéric, confortablement installé à la terrasse du Duo : « Je compte sur le réchauffement climatique et le chauffage n'est pas si important ». Cela sera-t-il suffisant ?

Bruno-Louis Tronée poursuit. LAETITIA GIANNICHINI



Ces chauffages extérieurs seront interdits dès mars 2021.

Maxime, 27 ans, ingénieur commercial

« Un devoir commun »

« Je trouve ça très bien. Pour moi, c'est une mesure juste et pleine de bon sens. C'est plus écologique et nous devons tous agir pour la planète. Et puis, si on se couvre bien, on peut tout à fait rester en terrasse, surtout à midi pour le déjeuner. C'est un devoir commun et les commerçants doivent montrer l'exemple. »

LG.



LG.

Muriel, 52 ans, sans profession

« Ce qui me gêne, c'est l'interdiction »

« C'est une bonne idée. Pourquoi chauffer l'extérieur ? C'est vrai qu'au niveau du confort, ça va nous faire tout drôle, par exemple quand on prend l'apéritif. Mais il y a d'autres solutions : on peut se couvrir davantage ou utiliser des plaids. En revanche, ce qui me gêne, c'est le principe de l'interdiction. On pourrait responsabiliser les gens. Je suis sûre que si on laissait le choix, certains demanderaient à éteindre les chauffages. Là, on nous infantilise. »

LG.



LG.

Jean-Paul, 65 ans, retraité

« Une hérésie »

« Est-ce que c'était vraiment la priorité pour agir sur l'environnement ? On pourrait d'abord supprimer les aides qu'on donne aux entreprises polluantes. Ou agir davantage sur les transports. Il faudrait d'abord s'attaquer aux gros pollueurs avant de s'en prendre aux petits commerçants. On n'attaque pas un bloc de marbre avec du papier de verre. »

Et puis les restaurateurs ont déjà été suffisamment emmerdés avec les gilets jaunes, les grèves et le Covid. C'est une hérésie. »

LG.



LG.